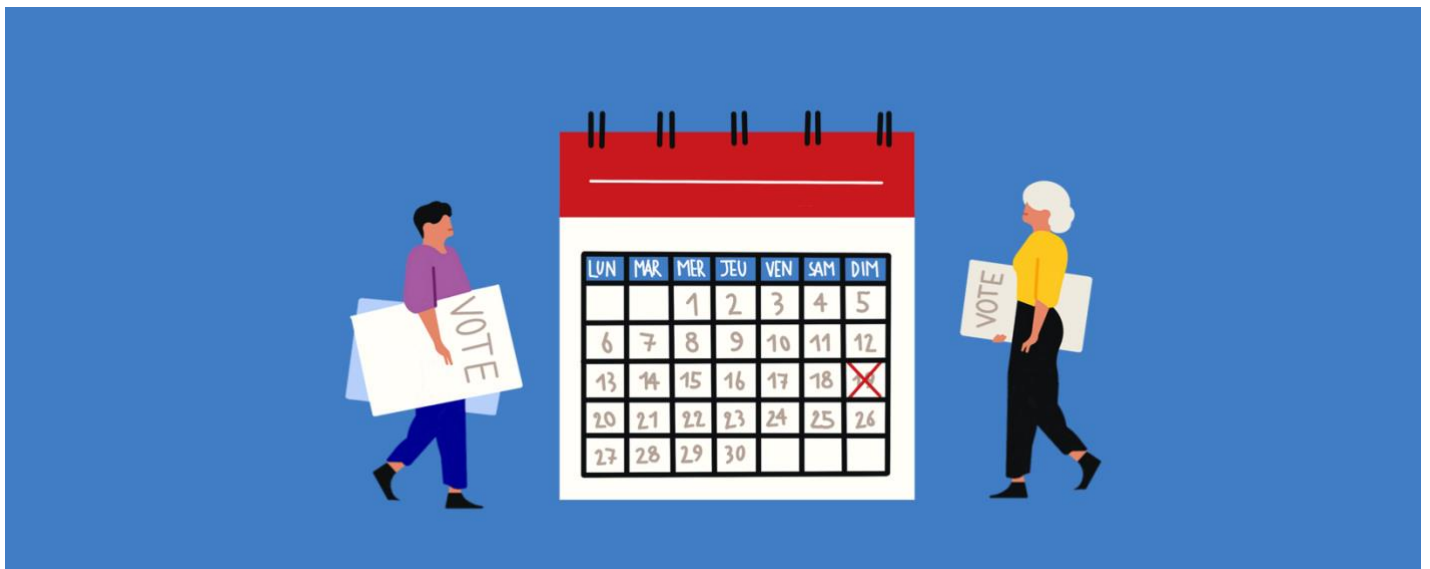




# Les élections des députés français

## Vous êtes électeur



Certains mots ou expressions  
peuvent être difficiles à comprendre.

Ces mots ou expressions **écrits en gras**  
sont expliqués dans le texte.

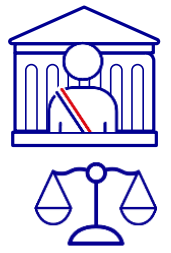
Vous pouvez aussi retrouver ces explications  
à la fin de ce document.

## Sommaire

<b>Comment sont organisées les élections législatives ? .....</b>	<b>3</b>
<b>Quand sont les élections législatives ? .....</b>	<b>4</b>
<b>Explication des mots et expressions difficiles .....</b>	<b>5</b>
Assemblée nationale.....	5
Dissoudre l'Assemblée nationale.....	5
Élections législatives. ....	5
Majorité absolue .....	5
Mandat.....	5
Scrutin majoritaire à 2 tours. ....	6
Suffrage universel direct.....	6

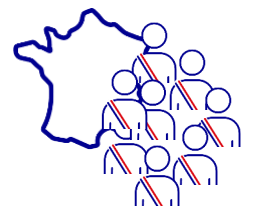


Les élections des députés s'appellent  
des **élections législatives**.  
Les députés rédigent et votent les lois.  
Les députés se réunissent à l'**Assemblée nationale**.



## Comment sont organisées les élections législatives ?

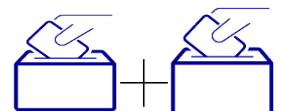
Il y a 577 députés sur le territoire français.  
Les Français élisent leur député selon leur lieu de vie.  
Par exemple il y a des députés pour Paris,  
pour la Corse ou la Guadeloupe...



Les députés sont élus au **suffrage universel direct**.  
Cela veut dire que les Français votent directement  
pour élire leur député.  
Pour être élu député  
il faut avoir plus de la moitié des votes.  
On parle de **majorité absolue**.



Un candidat est élu député  
quand il a plus de la moitié des votes  
au premier tour.  
Si aucun candidat n'a plus de la moitié des votes  
au premier tour il y a un 2<sup>ème</sup> tour.  
On parle de **scrutin majoritaire à 2 tours**.



## Quand sont les élections législatives ?

Le mandat des députés dure 5 ans.

**Un mandat** c'est la période pendant laquelle une personne est élue



Un député peut être élu autant de fois que possible.

On dit que le mandat est renouvelable sans limite.

Le mandat d'un député est annulé si le président de la République **dissout** l'Assemblée nationale.



Cela veut dire que le président de la République demande de nouvelles élections législatives.

Emmanuel Macron, président de la République, a dissout l'Assemblée nationale dimanche 9 juin.

Les prochaines élections législatives sont :

- Dimanche 30 juin pour le premier tour 2024
- Et dimanche 7 juillet 2024 pour le deuxième tour.



## Explication des mots et expressions difficiles

### **Assemblée nationale**

L'Assemblée nationale c'est l'endroit où les députés votent les lois.

Les députés français représentent la Nation.

Ils sont élus par les Français pour 5 ans.

On dit qu'ils ont un mandat de 5 ans.

### **Dissoudre l'Assemblée nationale.**

Dissoudre l'Assemblée nationale c'est annuler les mandats des députés de l'Assemblée nationale.

Cela veut dire que le président de la République demande de nouvelles élections de députés.

### **Élections législatives.**

Les élections législatives ce sont les élections des députés

### **Majorité absolue**

La majorité des votes c'est plus de la moitié des votes.

### **Mandat**

Un mandat c'est la période pendant laquelle une personne est élue



## Scrutin majoritaire à 2 tours.

Le scrutin majoritaire à 2 tours c'est quand un candidat peut être élu en 1 ou 2 tours.

Si le candidat a plus de la moitié des votes au premier tour il est élu.

Si aucun candidat n'a plus de la moitié des votes au premier tour, il y a un 2<sup>ième</sup> tour.

Les électeurs votent pour l'un des 2 candidat.

## Suffrage universel direct

Le suffrage universel direct, c'est quand les électeurs, votent directement pour élire un candidat.



[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre. On dit aussi FALC.

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site internet : [www.inclusion-europe.eu/easy-to-read](http://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read)

©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.

Les pictogrammes appartiennent au ©service d'information du gouvernement.

Nous remercions vivement Tess et Anthony du collectif [CAP'acité](#) pour la relecture et la validation du document.

